

AVIS DE LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO AUX CLIENTS D'ENBRIDGE GAS DISTRIBUTION INC.

**Enbridge Gas Distribution Inc. a déposé une requête en vue
de disposer de certains soldes de comptes.**

Soyez mieux renseigné. Donnez votre opinion.

Enbridge Gas Distribution Inc. a déposé une requête auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario en vue d'obtenir l'approbation de disposer des montants enregistrés dans certains comptes de report ou d'écart associés à la mise en œuvre de programmes de conservation de l'énergie en 2015. Si sa requête est approuvée, les tarifs de gaz naturel augmenteraient de 6 \$ pour l'année, pour un client résidentiel typique consommant 2 400 m³ de gaz naturel.

D'autres clients, y compris des entreprises, pourraient également être touchés.

LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO TIENDRA UNE AUDIENCE PUBLIQUE

Elle interrogera Enbridge Gas sur son dossier. Elle entendra également les arguments des personnes et des groupes qui représentent les clients d'Enbridge Gas. À la fin de cette audience, la CEO décidera si elle approuvera ou non la requête ou une partie de celle-ci.

La CEO est un organisme public indépendant et impartial. Elle rend des décisions qui servent l'intérêt public. Son but est de promouvoir un secteur d'énergie viable et rentable financièrement qui vous offre des services énergétiques fiables à un coût raisonnable.

SOYEZ RENSEIGNÉ ET DONNEZ VOTRE OPINION

Vous avez le droit de recevoir des renseignements concernant cette requête et de participer au processus.

- Vous pouvez dès maintenant consulter la requête d'Enbridge Gas sur le site de la CEO.
- Vous pouvez présenter par écrit des observations qui seront examinées durant l'audience.
- Vous pouvez participer activement à l'audience (à titre d'intervenant). Inscrivez-vous d'ici le **[insérer la date, 10 jours suivant la date de publication sur le site Web du demandeur]**, sinon l'audience sera entamée sans votre participation et vous ne recevrez aucun autre avis concernant cette instance.
- Vous pourrez passer en revue la décision rendue par la CEO et ses justifications sur son site Web, à la fin du processus.

SOYEZ MIEUX RENSEIGNÉ

Le numéro de ce dossier est **EB-2017-0324**. Pour en savoir plus sur cette audience, sur les démarches à suivre pour présenter des lettres ou pour devenir un intervenant, ou encore pour accéder aux documents concernant ce dossier, veuillez inscrire le numéro de dossier **EB-2017-0324** sur le site Web de la CEO : www.oeb.ca/fr/participez. Vous pouvez également adresser vos questions à notre centre de relations aux consommateurs, au 1 877 632-2727.

AUDIENCES ÉCRITES OU ORALES

Il existe deux types d'audiences à la CEO : orale et écrite. La CEO déterminera à un stade ultérieur du processus si elle tiendra une audience orale ou une audience écrite dans le cadre de ce dossier. Si vous pensez qu'une audience orale doit avoir lieu, vous pouvez écrire à la CEO pour en expliquer les raisons, au plus tard le **[insérer la date, 10 jours suivant la date de publication sur le site Web du demandeur]**.

CONFIDENTIALITÉ

Si vous présentez une lettre de commentaires, votre nom et le contenu des documents que vous allez déposer auprès de la CEO seront versés au dossier public et publiés sur le site Web de la CEO. Toutefois, votre numéro de téléphone, votre adresse personnelle et votre adresse courriel seront gardés confidentiels. Si vous êtes une entreprise, tous vos renseignements demeureront accessibles au public. Si vous faites une requête de statut d'intervenant, tous vos renseignements seront du domaine public.

Cette audience sera tenue en vertu de l'article 36 de la Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario, L.O. 1998, chap. 15 (annexe B).

